



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44389</b>	De <b>Mme Valérie Bazin-Malgras</b> ( Les Républicains - Aube )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et relance		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> >hôtellerie et restauration	<b>Tête d'analyse</b> >Remboursement du PGE secteur des métiers et des industries de l'hôtellerie	<b>Analyse</b> > Remboursement du PGE secteur des métiers et des industries de l'hôtellerie.
Question publiée au JO le : <b>22/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation économique très tendue des entreprises du secteur des métiers et des industries de l'hôtellerie qui continuent à souffrir des conséquences de la crise sanitaire. En effet, alors que la 5ème vague de covid-19 et la hausse exponentielle des contaminations ont eu un impact désastreux sur les réservations de fin d'année qui représentent habituellement un chiffre d'affaires important, la pénurie de main-d'œuvre subie par tout le secteur a conduit nombre d'établissements à revaloriser les salaires de leurs employés pour rendre leurs métiers plus attractifs. Or compte tenu de ces nouveaux efforts fournis par le secteur qui met tout en œuvre pour rebondir, l'inquiétude grandit face aux échéances de remboursement des PGE. Certes, le Gouvernement s'est engagé à rallonger de 6 mois le délai du premier remboursement et à envisager une prolongation de 10 ans pour s'acquitter du prêt soumise à l'arbitrage du médiateur « sortie de crise ». En pratique, les médiateurs sont actuellement débordés tandis que la trésorerie des entreprises se dégrade, obérant leurs espoirs de reconquérir leur clientèle. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de réexaminer sa position sur le PGE pour toutes ces entreprises.